

Noël

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **53 (1915)**

Heft 52

PDF erstellt am: **22.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-211727>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



CONTEUR VAUDOIS

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1861, par L. Monnet et H. Renou.

Rédaction, rue d'Etraz, 23 (1^{er} étage).

Administration (abonnements, changements d'adresse),
Imprimerie Ami FATIO & C^{ie}, Place St-Laurent, 24 a.

Pour les annonces s'adresser exclusivement à la

Société Anonyme Suisse de Publicité

Haasenstein et Vogler,

GRAND-CHÊNE, 11, LAUSANNE, et dans ses agences.

ABONNEMENT : Suisse, un an, Fr. 4 50;
six mois, Fr. 2 50. — Etranger, un an, Fr. 7 20

ANNONCES : Canton, 15 cent. — Suisse, 20 cent.
Etranger, 25 cent. — Réclames, 50 cent.
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

Sommaire du N° du 25 décembre 1915 : Le notaire de Rougemont. — Lo tsâno bornu (J. E.). — Noël. — Epitaphe d'un buveur. — A propos du « Lion d'Or ». — Les Amis de la Liberté. — L'effeuilleuse (Henri Renou) (A suivre). — Epigramme.

LE NOTAIRE DE ROUGEMONT

II

Nous avons laissé Jean-Pierre-Moïse Loup, le notaire de Rougemont, sur sa galerie, en train d'observer, par une matinée d'avril 1706, les lessiveuses que met en fuite l'approche de Suzanne Allamand. Qu'avait donc cette femme de si redoutable ? Le notaire va nous le dire :

Il n'est bruit dans toute la paroisse que de la Suzanne Allamand. J'avais donné charge à ma femme de savoir adroitement de la Glaudine Reynaud ce qu'on dit d'elle. Tant la Glaudine que la Madeleine Yersin ne se sont pas fait faute de nous venir rapporter les bruits qui courent. Tous et un chacun, et surtout les femmes, disent ouvertement qu'elle est sorcière et vaudaise comme son père et son père-grand et tous ceux de sa famille, et qu'elle a communication avec le Malin, tellement qu'elle porte sa marque sous la langue dans la chair. On dit qu'elle fait enchanter et déchanter, qu'elle sait tirer le lait des vaches, de sorte que ceux qui les traient n'en peuvent point avoir, tandis qu'elle, avec une ou deux vaches seulement, elle a sa chaudière pleine, que même depuis le Crau elle tire le lait à ceux de la montagne de Rodomont et de la Comba, qu'elle peut de même tirer les œufs des poules. On dit qu'elle connaît des secrets de maléfices, que quand elle regarde une bête ou une gent, elle la fait aller à mal, ou même mourir. On dit aussi qu'on la rencontre souvent à heure tarde par les charrières et chemins, où c'est qu'elle disparaît tout à coup sans qu'on sache où elle a passé. Regardez-la, que dit la Glaudine Reynaud, quand elle va dans les maisons ou sur les champs, on voit bien qu'elle est sorcière, elle ne peut pas se tenir au repos.

Quant à Pierre Buenzod, son mari, les gens disent qu'il est devenu sorcier avec elle, et qu'il a aussi communication avec le diable, et qu'il est marqué de Satan sous la langue, du côté droit en la chair. Il faudrait prendre un couteau tout rouge de feu et leur plumer la langue à tous les deux ; cela leur serait bon. On dit aussi qu'ils s'en vont tous deux danser sur le Maringou, et que Pierre Buenzod se fait en chat pour y aller.

On accuse aussi la sœur de la Suzanne Allamand d'être sorcière. On dit qu'elle est marquée du diable entre le ventre et la cuisse, dedans la chair du côté droit et qu'elle se fait en courbeau (corbeau) pour aller sur le Maringou.

Celui qui regarderait bien à l'entour de la maison de Pierre Buenzod y verrait un grand homme noir qui a des cornes sur la tête et qui tourne autour de sa femme.

Toutes ces choses me semblent bien extraordinaires et j'ai peine à y croire. Pour quant à moi, malgré ce qu'on dit de Suzanne Allamand et des siens, je n'en sais autre chose que tout bien et tout honneur. C'est une femme laborieuse et d'ordre, qui fréquente assez bien les prêches et saintes assemblées.

D'ores en avant je vais m'efforcer de prendre information de tout ce qui se raconte dans la commune touchant Suzanne Allamand et ses prétendus maléfices.

En ces temps-là, à Rougemont comme partout, les puissances infernales jouaient un grand rôle dans les imaginations. L'extrême misère, autant que l'ignorance, détraquait les esprits. « Des cerveaux affaiblis par les privations on enfiévrés par les excès, écrit Benjamin Dumur, vivent facilement le diable en personne apparaître au premier appel et errent réellement entrer en rapport avec lui. Il se trouve d'ailleurs, comme toujours, des gens sans scrupules, qui, dans de ténébreux desseins, surent intervenir au moment opportun et entretenir, par de coupables manœuvres, ces dispositions d'esprit malades. Il ne leur fut pas difficile de se transformer en diables rouges, verts ou noirs, de faire miroiter de l'or, de prodiguer les promesses fallacieuses, d'obtenir la conclusion de pactes horribles. Pour mieux accréditer leur puissance, ils laissaient sur le corps de leurs dupes quelque trace indélébile. C'était « la marque ». Qui saura jamais combien de véritables criminels, restés cachés et impunis, parvinrent, par de semblables machinations, à satisfaire des animosités personnelles, ou à assouvir des passions inavouables ou d'infâmes débauches ! Des animaux domestiques, même des hommes, périrent sans doute, de temps à autre, par le poison, beaucoup moins que ne le prétendit la rumeur publique ; mais sous le coup de l'épouvante, tout événement imprévu, tout décès subit furent bientôt attribués à quelque redoutable sortilège ».

Frappé déjà au milieu du XVII^{me} siècle par le lamentable état d'esprit des populations, le Synode assemblé à Lausanne en mars 1652, avait proposé à LL. EE. d'y remédier par une série de sages mesures. Il les pria notamment d'instruire le peuple, d'ouvrir partout des écoles et d'enjoindre aux baillis « d'user de plus de modération envers les pauvres ».

Mais, l'année suivante, on voit la Vénérable Classe des pasteurs de Lausanne retomber la première dans les superstitions que l'Eglise cherchait à combattre. Parlant des sorciers, elle s'exprime ainsi : « Il n'y a que trop de réalité en la marque satanique que le diable leur imprime par attouchement ; par raison bien déduite des Saintes Ecritures et analogie de la foy, l'on en peut tirer preuve suffisante et assurée ».

Jean-Pierre-Moïse Loup croyait il aux sorciers ? Tout censé qu'il fût, les histoires effroyables que lui rapportent des gens dignes de foi, ne laissent pas que de l'ébranler. Il les transcrit sans omettre le moindre détail, dit l'étonnement où elles le plongent, la tristesse qu'il en ressent, mais ne se charge pas de les expliquer et encore moins de les réfuter. Ce soin, il l'abandonne à son ami le chirurgien Jolivet, avec lequel il s'entretient fréquemment de ces choses troublantes, et, laissant le lecteur décider lui-même, il consigne dans ses Mémoires, avec la fidélité du plus impartial des chroniqueurs, les raisons qui empêchent Jolivet de voir l'œuvre du diable

dans des manifestations qui ne relèvent que de la pathologie. On verra dans un dernier article l'avis de cet homme éclairé.

Massacreur pour rire. — C'était un des derniers jours de la chasse, qui vient de se fermer. Un de nos chasseurs rentre bredouille.

— C'était bien la peine, lui dit sa femme, de se lever ce matin avec une humeur massacrante : tu n'as rien massacré du tout !

Lo tsâno bornu.

Vo cognessai bin l'histoire de ce Lunau, qu'avai onna faux que copève lè bornè ein sciein. Vouaikiè onco n'autr'histoire dâo mîmo coo.

On iadzo cé Lunau avai misâ on gros tsâno que sé trovâvè bornu âo coutset dè la fonda tanquêt âo bas, que l'étâi coumeint onna tiesse dè peindule, dè manière que quand la volu montâ dessu po l'ébrantsi et l'ai mettè la corda po lo teri avau, mon Lunau vint tchâidrè drâi dein lo perte dè la fonda qu'on n'a jamais su adrâi coumeint la pu frou dè lè dedein què grandteimps après.

Quand son frarè lo lei ya demandâ, Lunau a repondu que se n'avai pas pu allâ queri onna détrô po fèrè on perte po sailli, lâi sarâi adé.

J. E.

Du tac au tac. — M.^{me} a reçu une lettre anonyme, très injurieuse. Il la montre à un ami et lui demande ce qu'il doit faire.

— Ma foi, répond ce dernier, à ta place, je lui répondrais sur le même ton.

NOEL.

Voici Noël ! Un triste Noël, puisque la guerre dure toujours, avec toutes ses horreurs, avec tous ses deuils, avec toutes ses misères, et que rien encore ne permet d'en présager la fin.

Quelle dérision, pourtant, avec la signification religieuse de cette fête, qui se résume dans cette sublime parole annonçant la venue du Christ : « Paix sur la terre et bienveillance envers les hommes ! »

Mais Noël est là tout de même, et sa belle prophétie, profanée aujourd'hui par les hommes, reprendra un jour tout son éclat. Elle triomphera. Noël la grande fête universelle, qui groupe autour de l'âtre, où brûle la bûche consacrée, ou bien autour du sapin étincelant de lumières, petits et grands, Noël est là avec toutes ses traditions, si touchantes ou si originales.

Rappelons-en quelques-unes, de ces traditions, parmi celles qui ont trait à notre pays, d'autant qu'elles nous donnent occasion de rappeler du même coup les *Légendes des Alpes vaudoises*, ce livre du regretté Alfred Cérésiole, qui devrait être sur la table de toute famille vaudoise et qu'a illustré avec art Eugène Burnand.

C'est à ce livre, nous le recommandons à nos lecteurs, que nous empruntons ces quelques détails sur Noël dans notre pays, religieusement recueillis par l'auteur et sauvés ainsi d'un menaçant oubli.

¹ Payot et C^{ie}, éditeurs, Lausanne.

¹ Extrait des articles sur la sorcellerie à Rougemont, publiés il y a près d'une année par le *Progrès* de Château-d'Oex.

Les secrets de la veille de Noël.

La veille de Noël, entre onze heures et minuit, il faut aller écouter près des *assots* à pores. Si ceux-ci grognent, on se mariera dans le courant de l'année qui va commencer.

Le célibataire qui entame par mégarde la livre de beurre qui est sur la table, se mariera dans l'année.

Si un garçon marche par inadvertance sur la robe d'une demoiselle, cela signifie que celle-ci sera invitée aux noces du garçon, et que les noces auront lieu prochainement.

Pour savoir qui l'on épousera, il faut la veille de Noël, à minuit, descendre de son lit, en posant à terre le pied gauche le premier, et, si la lune brille, aller dans un carrefour et dire :

Lune, ô ma tant belle lune,
Toi qui connais ma fortune,
Oh ! fais-moi voir en rêvant,
Qui j'aurai pour mon amant.

La personne qu'on verra en rêve sera celle qu'on épousera.

Il faut la veille de Noël, entre onze heures et minuit, placer trois glaces en triangle dans la chambre, balayer celle-ci, recueillir les balayures, les porter à « l'égout du toit », le tout à reculons, et, en rentrant, on verra, dans l'un des miroirs, l'image de la personne qu'on épousera.

Il faut également, le 24 décembre, mettre toutes les lettres de l'alphabet dans son bas gauche, et placer celui-ci sous son oreiller ; la personne de qui l'on rêvera sera celle qu'on épousera. Ou bien on tirera au sort deux de ces lettres : ce seront les initiales du nom de la personne qu'on épousera.

Il faut la veille de Noël mettre un peu de farine et de cendre dans du papier et placer le tout sous son oreiller. La personne de qui l'on rêvera sera celle qu'on épousera.

Il faut, à la même date, éplucher une rave, en ayant soin de faire la pelure d'une seule pièce, puis la jeter derrière soi, par-dessus la tête, avec la main gauche. La lettre que la pelure figurera sera l'initiale du nom de la personne qu'on épousera.

Le 24 décembre, il faut encore aller frapper à la porte de l'étable où sont les brebis ; si c'est une petite voix bêlante qui répond, la personne qu'on épousera sera de petite taille, tandis que si c'est une grosse voix, elle sera de grande taille.

Il faut enfin, la veille de Noël, toujours entre onze heures et minuit, aller à reculons tirer une bûche du tas de bois : si l'on tire une bûche garnie d'écorce ou de résine, elle annonce un mariage riche ; si la bûche est recourbée, elle présage une difformité, un époux bossu ou boiteux ; si elle est noueuse ou tordue, elle annonce un mauvais caractère.

S'il fait du vent le jour de la noce, cela signifie qu'il y aura du désaccord ou des querelles dans le ménage ; s'il fait mauvais temps, c'est un présage de prospérité ; s'il neige, on deviendra riche ; s'il fait beau temps, on s'appauvrira.

Se marier au mois de mai, ou le 13 d'un mois, porte malheur.

De grands yeux chez la mariée annoncent une famille nombreuse.

Au temps des couches, il faut se garder de prêter à une jeune mère ni feu ni sel, ce serait exposer le nouveau-né à ne pouvoir pas prendre le sein.

Lors des relevailles, la jeune mère doit, pour sa première sortie, se rendre à l'église ; sinon son enfant deviendra un voleur, etc.

Autres présages relatifs à la veille de Noël et au Jour de l'An.

Il ne faut pas filer la veille de Noël, sinon le vent enlèvera le toit de la maison. Il faut, ce soir-là, mettre un gros tronc et du bon bois au feu. S'il n'est pas consumé au 1^{er} janvier, c'est

d'un heureux présage : les denrées ne manqueront pas durant l'année. Si le brasier est éteint, les denrées manqueront dans un temps proportionnel à celui qui s'est écoulé depuis la dernière étincelle jusqu'au Nouvel-An. Il faut, le même soir, cacher la quenouille, afin de ne point voir de serpents pendant l'année.

Il faut, la veille de Noël, entre onze heures et minuit, fondre des plombs et les verser dans de l'eau qui a été prise à la fontaine, en marchant à reculons. Si les plombs affectent des formes rebondies, ils annoncent la prospérité et une grande abondance d'argent. S'ils ont la forme d'une étoile, signe de bonheur, — la forme d'une croix, signe de malheur, — la forme d'un homme, présage heureux, — la forme d'une femme, présage malheureux ; — s'ils ont l'aspect d'un animal, signe d'une mort prochaine.

Il faut, durant la même nuit, cacher le balai, afin que le vent ne découvre pas le toit pendant l'année.

Il n'est pas prudent de faire sortir le bétail pour l'abreuver, les jours de Noël, du Nouvel-An et des Trois-Rois ; les loups viendraient le dévorer durant l'été.

Si le jour de l'an, la première personne qu'on rencontre est une femme, on aura des ennuis toute l'année.

Epitaphe d'un buveur.

Il trépassa l'an qu'il mourut.
Priez Dieu qu'en paix il sommeille
Car il vidait une bouteille
Lorsque la Parque le fêrût.

(17^{me} SIÈCLE.)

L'occasion. — M.^{...} revient d'enterrer sa femme et boit un verre avec ses amis.

— C'est pourtant comme ça, leur dit-il : si je n'avais pas eu la douleur de perdre ma femme, je n'aurais pas eu le plaisir de passer une journée avec vous.

A PROPOS DU „ LION D'OR “



Lausanne,
20 décembre 1915.

Mon cher Conteur,

Hélas non ! car tu fais erreur en croyant que l'antique, la vénérable enseigne du *Lion d'Or* existe encore au Musée du Vieux-Lausanne. — Tu nous en « contes » une.

Non, ce brave lion de bois qui avait accueilli à leur arrivée à la fameuse auberge tant d'hôtes distingués et qui pendant trente-trois ans était resté au poste, malgré la fermeture de l'hôtel, a eu une fin lamentable. Dès 1875, il quitta la façade, fut relégué quelques années dans une arrière boutique, où le soussigné l'a vu et dessiné en 1890, puis il fut ignominieusement livré aux flammes. Il n'a pas tenu qu'à nous de sauver cette pièce intéressante qui aurait été bien digne de figurer au Musée du Vieux-Lausanne. Le dessin que j'ai eu la bonne fortune de pouvoir prendre en 1890, a été photographié par le regretté Paul Vionnet et une reproduction réduite en a été donnée dans le *Lausanne en images* de M. Eugène Borgeaud, page 76. (G. Bridel & C^{ie}, éditeurs, 1913.)

Le « lion d'or » revit encore une fois le plein jour : en effet, lors du tir fédéral de 1876, il fut tiré de sa retraite et hissé sur la tour de verdure du bas de Pépinet ; ce fut la fin de sa carrière

publique. C'est à M. Louis Monnet, président du Comité de décoration du quartier de Pépinet qu'il dut ce dernier honneur.

Crois moi, mon cher Conteur.

Ton bien dévoué,
G.-A. BRIDEL.

Le Conteur doit à l'obligeance de l'auteur de la lettre ci dessus de pouvoir, à son tour, donner une reproduction du dit cliché.

Un centenaire à Denezey. — « Le 23^{me} juin 1719 il est mort un homme a denezierz qui sape-loit Daniel girads (Girard ?) di dobort qui estoit agé de Cent et six an. »

(Extrait d'un ancien manuscrit, provenant du Gros-de-Vaud.)

Sans crainte de se tromper beaucoup on peut faire dériver le surnom ci-dessus de *dobort*, du patois *daô bor* = du bourg, c'est-à-dire qui habitait le bourg. A Denezey et aussi ailleurs, — à Combremont-le Petit, par exemple, — on appelle *lou bor* le quartier central du village et sans doute le plus ancien. A Denezey, c'est celui où l'on remarque actuellement la laiterie et le nouveau bâtiment d'école.

O. C.

LES AMIS DE LA LIBERTÉ

En ces temps troublés et incertains, où l'on parle beaucoup de notre liberté, de notre indépendance et de notre résolution de les défendre de toute atteinte, il n'est peut-être pas sans intérêt de reproduire la curieuse profession de foi politique que voici.

Cette profession de foi date de l'année de l'émancipation de notre canton, de 1798 ; elle fut rédigée et adoptée par la *Société des Amis de la Liberté* du Chenit, siégeant au Brassus le 5 mai 1798 et envoyée le dit jour à la Chambre administrative du canton du Léman (c'était alors, on le sait, le nom de notre canton).

La Société des Amis de la Liberté du Chenit, croit :

1^o Que la Liberté est le premier des biens de l'homme ; mais qu'elle n'est rien chez les peuples corrompus, et que pour jouir du bonheur qu'elle procure, il faut avoir des mœurs.

2^o Elle croit que la base des bonnes mœurs se trouve pleinement et tout entière dans l'Evangile de Jésus-Christ : Que le devoir le plus sacré d'un bon citoyen est de faire connaître et de pratiquer lui-même les vertus qui y sont enseignées, et d'inspirer à ses frères, autant qu'il est en lui, un profond respect pour la sublime morale qu'elle contient.

3^o Elle croit qu'il est possible de rendre les hommes meilleurs en les instruisant, et que c'est aux sociétés populaires, en s'instruisant elles-mêmes, de s'occuper de cet important objet.

4^o Elle croit que ces instructions doivent toutes tendre au but salutaire d'encourager les patriotes dans la carrière des vertus sociales, de ramener les citoyens égarés, par des voies de douceur et de conciliation, et d'opposer sans cesse une digue insurmontable aux entreprises insensées des aristocrates incorrigibles.

5^o Elle croit que pour parvenir au plus haut degré de bonheur possible, il est de la plus grande importance d'inspirer à tous les Citoyens une pleine confiance et un grand respect aux Autorités constituées, mais aussi de leur apprendre, en même temps, à distinguer cette soumission et ce respect de la crainte servile qui comprime les sujets esclaves du despotisme des tyrans.

6^o Elle croit que les Autorités constituées doivent elles-mêmes donner l'exemple de cette entière soumission aux lois ; qu'elles doivent respecter la Constitution et le Peuple souverain, de qui elles tiennent temporairement leur pouvoir ; que c'est à ces conditions-là que chaque individu,